

Métiers en tension

Déclaration du groupe des Outre-mer

La saisine du Premier Ministre porte sur l'ensemble des causes des difficultés de recrutements et aux moyens d'y remédier. De multiples analyses, de rapports, d'études et d'initiatives démontrent que ce sujet n'est pas apparu avec la crise sanitaire actuelle, mais la mise en exergue avec une acuité particulière. Comment régler cette inadéquation persistante entre l'offre et la demande sur le marché du travail français.

C'est bel et bien un singulier paradoxe que nos politiques publiques n'arrivent pas à répondre dans un pays où les taux de chômage et les difficultés de recrutement atteignent des niveaux inédits.

Dans les Outre-mer, les chiffres sont très éloquents. Bien que la situation soit disparate par rapport à l'Hexagone, le taux de chômage oscille entre 5 et 47%. De plus, la crise sanitaire qui ne faiblit pas, doublée d'une crise sociale dans certains territoires aggrave un peu plus le marché du travail et accentue la détresse des demandeurs d'emploi.

En effet, la durée du chômage est trois fois plus longue Outre-mer que dans l'Hexagone et la part des demandeurs d'emploi de longue durée dépassent de plus de dix points la moyenne nationale. Toutes les classes d'âges sont touchées toutefois, avec une surexposition des jeunes, des femmes et des seniors.

Au-delà des statistiques, des facteurs socio-démographiques, des particularités des économies insulaires et de la faiblesse de l'employabilité de certaines catégories peu formées ou non diplômées, ce chômage de masse caractérise nos territoires depuis plus de quarante ans. Ces symptômes insupportables mettent en exergue l'échec des politiques publiques nationales qui n'ont jamais réglé l'adéquation entre l'offre et la demande de travail dans les régions ultramarines.

Bien que nous nous associons à un véritable débat sur les salaires dans les secteurs en tension mais plus globalement sur les revenus, le Groupe des Outre-mer ne s'exprimera pas sur les désaccords de la première préconisation du fait de la non-application automatique des conventions collectives dans les Départements et Régions d'Outre-mer.

Aussi, il est impératif de renforcer la gouvernance territoriale pour répondre aux besoins d'insertion, de traiter le chômage de longue durée et de coordonner les offres de formation de manière plus efficiente et plus efficace. En effet, c'est en confiant à l'échelon local la mission de définir les besoins, d'identifier les demandeurs d'emplois selon leurs compétences qu'on tentera de fournir à chacun, un indispensable parcours personnalisé. Une première étape a été engagée concernant la formation avec le déploiement des Pactes ultramarins d'investissement dans les compétences ou comme le Plan « un jeune, une solution ». Ces dispositifs ciblent les publics prioritaires mais surtout sécurisent les parcours post-formation.

Nous avons la responsabilité collective d'éviter l'aggravation d'une situation déjà préoccupante. En premier lieu, il nous faut sauvegarder, relancer puis consolider notre tissu économique fortement dégradé dans les Outre-mer, notamment durant cette crise sanitaire que nous subissons.

La collaboration avec la Délégation aux Outre-mer a été particulièrement fructueuse. Notre contribution à vos travaux a permis de traiter ce sujet en tenant compte de la nécessaire dimension territoriale. Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis